

SYNTHÈSE DES NOUVELLES REGLES PREVISIBLES DU MOUVEMENT 2009

Compte rendu des groupes de travail sur le mouvement des 16 et 22 janvier 2009

L'objectif affiché par l'Inspecteur d'Académie est double : stabiliser au maximum les équipes et faciliter l'entrée dans le métier.

« Premier mouvement »:

➤ Un seul mouvement,

- Il sera informatisé : saisie des vœux début avril, validé par la CAPD fin mai, ou début juin. C'est le seul moment où un choix de poste sera possible.
- L'IA souhaite nommer le plus possible de personnels à titre définitif (même sur un poste non demandé).

L'avis du SE-UNSA

- Beaucoup de collègues risquent d'être insatisfaits et bloqués sur des postes non désirés.
- Les décharges de directeurs seront **regroupées** pour faire des postes définitifs dès le 1er mouvement.
- **Apparition de vœux élargis:** on pourrait demander un poste précis dans une école, mais aussi tout poste (maternelle, élémentaire, non spécialisé) dans une commune, une zone (plus petite qu'une circonscription), une circonscription.

L'avis du SE-UNSA

- Attention, si l'on demande par exemple tout poste en élémentaire dans une zone en vœux élargis la nomination se ferait **de façon aléatoire** sur les postes restants. Il ne sera pas possible d'exclure une école dans une zone donnée.
- **Postes à profil** : après entretien (la première et dernière semaine de février), les postulants seront classés par la commission qui a passé l'entretien pour le poste demandé. C'est l'IA seul qui nommera les personnes sur ces postes.
- Nombre de vœux maximum au mouvement informatisé: 30 vœux.

L'avis du SE-UNSA

- Le SE-UNSA **s'est étonné** du refus de l'IA de pouvoir faire 39 vœux. **Cela permettait d'élargir ses vœux.**
L'Inspecteur d'Académie voulait initialement limiter à 25 le nombre de vœux possibles
- Il devrait y avoir une harmonisation des barèmes au niveau académique, la décision relevant du recteur.

L'avis du SE-UNSA

Jusqu'à maintenant les barèmes étaient votés en département par les élus paritaires. **Une harmonisation académique ne tient pas forcément compte des spécificités de chaque département**

- **Fin des priorités « à prendre en compte »** : toutes les demandes de priorité seront étudiées et les personnels se verront ou non attribuer une priorité pour le mouvement.

L'avis du SE-UNSA

Nous réclamons que chaque collègue demandant une priorité soit reçu par le médecin de prévention du rectorat **ou l'assistante sociale**.

Les priorités T1 pour stabiliser les équipes dans le pays haut seraient conservées.

- Pour essayer de stabiliser quelques années les enseignants dans les zones les moins demandées (Longwy 1, Longwy 2, Briey, Cirey sur Vezouze, Badonviller, Baccarat et Blâmont), des points supplémentaires seront attribués aux collègues qui y sont en poste depuis au moins 3 ans (1 point en plus par année, dans la limite de 6 points.)
- Ceci serait valable dès cette année.

➤ **Néo- titulaires :**

- L'entrée dans le métier doit être facilitée en évitant les postes difficiles (décharges et enseignements prioritaires sauf volontaires).
Des postes seront réservés aux T1 (1er poste) dans des écoles choisies par l'IEN, dans chaque circonscription, mais en plus grand nombre dans le « nord », c'est-à-dire les circonscriptions de Briey et Longwy 1 et 2. Ils y seront nommés au maximum du possible à titre définitif.

L'avis du SE-UNSA

- Le **SE-UNSA** déplore vivement que les T1 soient nommés définitivement sur ces postes réservés : blocage du mouvement pour les autres collègues, et grande difficulté pour les T1 nommés dans le nord pour redescendre.
- Bien des collègues ayant de l'ancienneté sont encore régulièrement nommés sur des postes fractionnés et vivent le mouvement avec une certaine angoisse en se demandant où ils vont être nommés.
- Les néo-titulaires apprécient également d'avoir une certaine mobilité en début de carrière avant d'envisager de se fixer sur un type de poste et en un lieu donné. Les nouvelles dispositions vont considérablement réduire cette possibilité.
- **Il sera également demandé dans les années futures que les directeurs d'école soient partie prenante dans la formation des néo titulaires. (voir le Bulletin officiel spécial n° 7 du 6 novembre 2008)**

Les autres phases du mouvement

Il n'y aura plus de CAPD pour les autres phases du mouvement mais uniquement des groupes de travail pour les phases d'ajustement (fin juin, fin août, à la rentrée).

L'avis du SE-UNSA

- Pour le SE-UNSA remplacer les CAPD par des groupes de travail est un véritable déni du paritarisme. Ceci est dans la droite ligne de Nicolas Sarkozy qui trouvait qu'il y avait trop de formalisme dans les CAPD.
- • **Est-ce vraiment du formalisme** que de faire corriger un barème, faire réviser une notation administrative, faire respecter les règles de mouvement ou de mutation ?
- **Pour nous, faire respecter les droits des collègues**, garantir la transparence et l'équité des décisions **est indispensable.**
- Le rôle des CAPD, Ce n'est pas du formalisme ni du temps perdu, c'est un vrai enjeu pour les enseignants !